

L'OISEAU-MOUCHE

Journal littéraire et historique, publié tous les quinze jours (les vacances exceptées.)

Prix de l'abonnement : 50 cents par année, pour le Canada et les États-Unis. On accepte en paiement les timbres-poste de ces deux pays.

AUX AGENTS : Conditions spéciales très avantageuses.

Pour l'UNION POSTALE, le prix de l'abonnement est de 3 fr. 50 cent.

Pour tout ce qui a rapport à l'administration et à la rédaction, s'adresser à

ARTHUR LÉVESQUE

Gérant de l'OISEAU-MOUCHE,

Séminaire de Chicoutimi,

Chicoutimi, P. Q.

Imprimé aux ateliers typographiques de M. J.-D. GUAY, à Chicoutimi.

Chicoutimi, 19 décembre 1896

Il y a des centaines et des centaines de nos abonnés qui ont lu notre appel à leur pitié, il y a quinze jours, et qui se sont dit : "Tiens ! c'est vrai ! j'ai oublié de payer mon Oiseau-Mouche. C'est criminel, sûrement, de le réduire comme ça à la pauvreté. Ah ! pour sûr, je vais lui envoyer ce que je lui dois. Demain ! je m'en occuperai demain ! Demain, on avait bien d'autres chats à fouetter.—Cette fois, ils s'en occuperont tout de suite après avoir lu ce numéro. Il y en a même qui vont se fâcher (contre eux-mêmes, bien entendu !) et qui vont s'en occuper dès qu'ils auront vu cette petite note. Les braves gens !

Abbé ou Révérend ?

Il y a déjà près de deux mois que nous avons annoncé des "observations" sur la question du titre, *abbé* ou *révérend*, à donner aux ecclésiastiques. Les nécessités de la polémique, les soucis de l'actualité ne nous ont pas permis, avant ce jour, d'exécuter notre dessein.

Ce dessein nous est venu à l'esprit en lisant, dans la *Semaine religieuse de Québec* du 10 octobre, une lettre de M. le chanoine C.-A. Carbonneau, curé de l'Isle-Verte. Voici cette lettre en son entier :

L'Isle-Verte, le 19 septembre 1896

Révérend M. D. Gosselin
Directeur de la *Semaine Religieuse* de Québec,
Cap-Santé.

Monsieur le Directeur,

Dans la livraison datée de ce jour, de la *Semaine Religieuse* (p. 62), je trouve un entre-filet au sujet du titre de *Révérend*, extrait du "Dictionnaire de nos fantes" et dénigrant l'emploi de ce qualificatif à l'égard des prêtres catholiques. L'auteur du Dictionnaire fait erreur.

Voici ce que dit Mgr Barbier de Montault dans son *Traité de la construction etc. des églises*, Vol. 2, Appendice sur le costume ecclésiastique, chapitre V, § 9^{es} suivants :

"9. Les titres à donner à chaque membre du clergé ont été réglés par Benoît XIII, suivant le degré hiérarchique.—Le vicaire général est *Révérendissime*..... Un chapitre cathédral est qualifié *Tres-Révérénd*..... ou *vénérable*, s'il s'agit d'une collégiale dans les métropoles, *révéréndissime*. Les chanoines de cathédrale sont *très révérends*..... Un dignitaire de chapitre est qualifié *très illustre et très révérend*. Ceux des collégiales sont simplement *révérends*.)

Les archiprêtres et les vicaires forains sont dits *très révérends*..... Un curé, un bénéficiaire et un recteur d'église sont tous désignés par le qualificatif de *révérend*, de même que le clergé d'une église.....

"Tout prêtre qui n'a pas de titre spécial est appelé *vénérable*." (J'ai omis les titres

la ins donnés dans l'ouvrage, dont les qualificatifs français ne sont que la traduction littérale.)

Mais voyez ci qui répond *ad rem* à la tentative de générer l'emploi du titre d'*abbé*, si largement usité en France. Et j'aime citer sur cette question un prélat français de race, mais romain d'idées et de traditions.

"11. Le terme *abbé*, qui n'indique aucune fonction particulière dans l'Église, est employé journellement en France d'une manière aussi absurde qu'inco venante. Qu'on l'applique à un séminariste ou à un prêtre sans p'ace, très bien ! mais qu'on n'en gratifie pas ceux qui ont droit à mieux. Leur donner moins, c'est les rabaisser. Ainsi on ne peut pas dire à tout ecclésiastique : l'*abbé* N., ou *Monsieur l'abbé*, mais on doit s'exprimer plus correctement en donnant à chacun le titre qui lui convient : le *vicar* N., le *curé* N., l'*archiprêtre* N., le *chanoine* N., ou, quand on lui adresse la parole : *Monsieur le vicar*, *M. le curé*, *M. l'archiprêtre*, *M. le chanoine*, *M. le vicar* général.

"On pousse même l'abus du mot *abbé* jusqu'aux dernières limites de l'absurde, car on emploie à la fois le *moins* d'abord et le *plus* ensuite. Par exemple, on dit sans s'occuper, et les exemples en sont fréquents dans les journaux : l'*abbé* N., *protocollaire apostolique*, ou *prélat domestique*, etc. (Un *Monsieur* appelé *abbé*, quelle dérision ! L'*abbé* N., *vicar* général, ou *chanoine*, *curé*, etc.")

Il y a quelques autres paragraphes de ce chapitre fort intéressants, à propos des noms, mais que j'ometts pour *brevery's sake*.

Bien respectueusement

Votre très dévoué en N.-S.

C.-A. CARBONNEAU, ptre.

Comme on le voit, cette lettre ne comprend guère qu'une citation de Mgr Barbier de Montault. Par conséquent, c'est à ce prélat que s'adresseront toutes les remarques que nous allons faire. Et même, pour exposer encore mieux sa pensée, ajoutons, aux extraits qui précèdent, une partie du numéro 12 du même chapitre :

"Revenons à des habitudes plus chrétiennes et alors nous cesserons de répéter l'*abbé* N., comme des païens ; mais nous ferons droit aux justes réclamations du pape, en adoptant une locution telle que l'exigent à la fois notre baptême et la tradition. Désormais la formule sera donc celle-ci : *Le chanoine François N.*, le *curé Vincent N.*, etc."

Voici donc les observations que nous osons formuler à l'encontre de l'opinion de Mgr Barbier de Montault.

1o Jamais, que nous sachions, le Saint-Siège n'a fait de prescriptions touchant les titres des ecclésiastiques dans les diverses langues et chez les différents peuples, pas plus pour le français que pour l'anglais, le russe, l'allemand, etc., pas plus pour la France que pour l'Angleterre, la Russie, l'Allemagne, etc. Par exemple, il a bien pu donner des règles à suivre pour le latin, la langue de l'Église. Et c'est ce qu'a fait Benoît XIII. Les titres dont il a prescrit l'usage, *Reverendus*, *Venerabilis*, etc., sont pour le langage officiel de l'Église. Il n'a pas dû ordonner aux Français, en particulier, d'appeler leurs prêtres du nom de *Révérénd* ou de *Vénérable*. ... "Tout prêtre, dit Mgr Barbier,

qui n'a pas de titre spécial est appelé *vénérable*". Qui va commencer à appeler *vénérables*, en français, les prêtres en retraite, par exemple, ou les prêtres professeurs des séminaires ?—Il faudrait donc dire, si ce Prélat a raison, que tous les gens de langue française ont refusé d'obéir, en ce point, au Souverain Pontife ? Ce serait trop fort.

Si par contre il s'agit uniquement de la langue latine, oh ! alors tout le monde s'accorde à dire *reverendus*, *illustrissimus*, etc., suivant le cas.

Donc, du consentement commun, le Pape Benoît XIII s'est occupé, dans les prescriptions que l'on rapporte, du seul langage ecclésiastique. Et l'on n'a pas droit de citer les règles posées par ce Pape pour condamner l'usage du mot *abbé*, en langage ordinaire.

2o Dans les divers pays, on donne aux ecclésiastiques divers titres, suivant l'usage qui prévaut. Aux États-Unis, on désigne les prêtres sous le nom de *Father* ou *Reverend Father*, Père ou *Révérénd Père*. Et vraiment ces titres sont très beaux, très touchants. En France, c'est le titre d'*abbé* qui s'est généralisé.—Or, sait-on quel est la signification du mot *abbé* ? Il veut dire : père, venant (en passant par le latin *abbas*) du syrien *aba* ! ! !

3o D'après Mgr Barbier, ce titre d'*abbé* est absurde. Cela se peut bien. Mais qu'est-ce que cela fait ? Nous n'en sommes pas, en français, à une absurdité près. L'usage est la loi suprême du langage. Ne voyons-nous pas actuellement devenir universel, contrairement à tous les dictionnaires, c'est-à-dire contrairement à la philologie, l'usage d'appeler *bimensuelle* une revue qui paraît deux fois le mois ? Par conséquent, il faudra désormais appliquer le titre de *bisannuelle* à une publication qui paraîtrait deux fois par an, et aussi, non moins suivant l'usage, à une plante qui dure deux années. Quelle absurdité !—Quand on dit : "Le soleil se couche", ou encore : "Dormir sur les deux oreilles", on dit des choses qui ne brillent guère par le bon sens.—Et que d'autres choses absurdes, en français, on pourrait citer !—Cependant, il faut employer tout cela, puisque c'est l'usage.

4o Sans doute, quand on parle à un curé, à un chanoine, à un vicaire général, il faut lui dire : *M. le*